

# LA RANDO DES POMMIERS EN FLEURS

2022

Départ de TICHEVILLE à 8h30

**Les mineurs de 13 à 18 ans participent sous la responsabilité des parents  
Les chiens sont interdits**

RESPONSABLE (auquel les cartes de route seront adressées)

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

à retourner à:  
Delacour Anne  
22 rue Paul Creton  
61120 Vimoutiers

Renseignements:  
Delacour Alain 06 76 97 97 36  
Delacour Anne 06 07 29 28 65  
Internet:

[www.ticheville-associations.com](http://www.ticheville-associations.com)

| Zone réservé |   | Nom et prénom des randonneurs | 0 € | département de résidence | Année de naissance |
|--------------|---|-------------------------------|-----|--------------------------|--------------------|
|              | 1 |                               |     |                          |                    |
|              | 2 |                               |     |                          |                    |
|              | 3 |                               |     |                          |                    |
|              | 4 |                               |     |                          |                    |
|              | 5 |                               |     |                          |                    |
|              | 6 |                               |     |                          |                    |
|              | 7 |                               |     |                          |                    |
|              | 8 |                               |     |                          |                    |
|              | 9 |                               |     |                          |                    |

TOTAL GÉNÉRAL

**A régler par chèque à l'ordre de: Association Ticheville patrimoine  
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le renvoi des cartes**

POUR LES LICENCIÉS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RANDONNÉE PÉDESTRE  
REMISE DE 10% SOIT: 18 € (**Joindre impérativement la photocopie des licences**)

L'inscription de la randonnée des pommiers en fleurs implique le règlement qui sera joint avec votre carte de route et que vous devrez communiquer à chaque randonneur de votre groupe. Pour les mineurs (acceptés seulement à partir de 13 ans) une décharge de responsabilité des parents, devra être jointe à votre feuille d'inscription.

Fait à .....le..... (signature)

**Seules les réservations avec paiement seront retenues**

Cette randonnée n'est pas une compétition. Les participants s'engagent à ne pas courir, à observer le code de la route. Ils doivent se conformer aux instructions des organisateurs.

Pour des raisons de logistique de transport des participants et de respect des règles d'horaires imposées pour l'organisation et la sécurité de la randonnée, les marcheurs qui arriveront à Camembert après 12 h30 devront **obligatoirement** prendre le car pour se rendre à Crouttes, afin de ne pas arriver trop tard pour déjeuner. Ils pourront reprendre le parcours à pied à partir de la ferme de La Galotière si ils le souhaitent. Il en est de même pour l'étape à la ferme de Cutesson pour le goûter, où les marcheurs devront utiliser le car à partir de 17 H30 pour regagner l'arrivée. Cette décision est prise suite à un arrêté préfectoral, nous imposant de libérer le parcours à partir de 19 heures.

Les responsables de groupe doivent transmettre les consignes du règlement à leurs membres avant le départ.

